

# Maxime Prévot : « Le privé n'attend qu'un feu vert pour investir davantage »

VIELLISSEMENT Le ministre wallon de la Santé présente son plan d'accueil des seniors

- ▶ Après le baby-boom, voici le papy-boom : à l'horizon 2025, il faudra des dizaines de milliers de lits supplémentaires pour accueillir la génération des octogénaires.
- ▶ Le ministre wallon de la Santé veut favoriser les partenariats public/privé dans la construction de maisons de repos.
- ▶ Mais Maxime Prévot affirme ne pas être « le chantre d'un libéralisme anarchique ».

## ENTRETIEN

Quinze lits par jour pendant quinze ans... Selon un rapport publié en 2011 par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), il faudra ouvrir en Belgique entre 1.600 et 3.500 nouveaux lits chaque année pendant 15 ans pour combler les besoins d'hébergement en maison de repos des plus âgés, soit dans le scénario haut quelque 15 lits par jour ouvrable ! Un travail de titan que, seuls les pouvoirs publics seraient incapables d'assumer. Aussi, voilà Maxime Prévot, ministre wallon de la Santé, en charge d'une équation compliquée à résoudre : multiplier les lits de maisons de repos alors que les moyens ne suivent pas la même courbe ascendante. Le secteur, disons-le tout net, l'attend au tournant. A défaut de baguette magique, le ministre CDH élabore un plan wallon de l'accueil résidentiel des personnes âgées. Il livre au *Soir*, en primeur, les premières pistes de réflexion.

## Après le baby-boom, vous allez devoir faire face à un papy-boom ?

Effectivement ! En la matière, 2025 sera un tournant, c'est à partir de cette date que l'on verra exploser le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans. (Lire les chiffres actualisés par province dans l'infographie ci-contre). Si 80 ans est une date clef, c'est parce que cela correspond généralement à l'âge auquel on entre en maison de repos. C'est dans ce contexte que le KCE a estimé le besoin en lits à l'horizon 2025 dans une fourchette oscillant entre 149.000 et 177.000 unités, dont un tiers environ pour la Wallonie...

## ... laquelle Wallonie n'a plus qu'à investir...

Ce n'est pas si simple, la Région wallonne aura des

moyens limités ces prochaines années. Le défi est d'autant plus compliqué à

relever qu'on constate une tendance des pouvoirs locaux à se replier sur leurs métiers de base. Nous devons être inventifs, en travaillant par exemple au niveau des normes. Il est ridicule de recaler des projets parce qu'il manque un demi-mètre carré dans certaines chambres. Je veux également décloisonner, et la part de chaque secteur, et le moyen de monter des projets. Le privé n'attend qu'un feu vert pour investir davantage, pour prendre un peu plus que la part de 50 % qui lui est attribuée par un décret vieux de près de 20 ans. Il faut oser aller au-delà de ces carcans dépassés. Je pense que, dans ce contexte, des partenariats entre le privé et l'associatif ou le public devraient être possibles. De plus, il faut arrêter d'enfermer exclusivement les projets publics dans des modèles qui requièrent une majorité de parts publiques.

On voit d'ici certaines voix s'élever. Allez-vous livrer le secteur à l'appétit

## des grands groupes financiers ?

Que les choses soient claires, je ne serai pas le chantre d'un libéralisme anarchique dans le secteur des maisons de repos ! Il y a une différence entre la créativité et le laisser-faire. Mon objectif est de favoriser des partenariats dans la mesure où ils répondent à quatre grandes balises : l'accessibilité financière, la mixité sociale, la mixité dans la lourdeur de l'accompagnement et la qualité. L'acteur privé a un rôle à jouer, il doit être soutenu mais il devra impérativement respecter ces balises. ■

Propos recueillis par  
ÉRIC BURGRAFF

## QUATRE PISTES DE RÉFLEXION

**On assouplit les normes**

L'obligation de respecter une série de nouvelles normes a mis à mal la viabilité d'une de petites structures, singulièrement dans les petites villes ou en milieu rural. Plutôt que de faire le jeu des grands opérateurs, le ministre Prévot a gelé les normes actuelles pour trois ans. Il propose par ailleurs de réviser les futures nouvelles normes pour éviter que des maisons de repos existantes indispensables dans leur région ne mettent la clef sous le paillason pour quelques mètres. Une partie de la marge de manœuvre financière que la Région retrouvera en 2017 sera consacrée aux rénovations dans ce nouveau contexte légal.

**On mobilise l'épargne**

Quand il préconise de nouvelles formes de partenariat Maxime Prévot imagine aussi des projets commerciaux à finalité sociale, en dehors de toute démarche purement capitaliste. Dans le même esprit, il cherche, en collaboration avec des institutions bancaires, à mobiliser l'épargne privée : « Placer son argent dans une maison de repos, ça peut être un investissement rentable. Nous devons être créatifs sur la mobilisation des moyens de l'épargne dans une démarche valorisante avec un vrai retour sur l'investissement et un vrai gain de valeur ajoutée sociale. »

**On revoit les quotas**

Actuellement le secteur est régi par une programmation instituée en 1997. Elle donne 50 % maximum des lits au secteur commercial, 21 % minimum au secteur associatif et 29 % minimum au public. Comme le public aura du mal à assumer l'indispensable progression, le ministre propose de « sortir du carcan des quotas et des parts de marché », à l'instar d'ailleurs de la Flandre. Plutôt que d'ouvrir largement les portes aux investissements privés « purs », Maxime Prévot préconise des partenariats entre le privé et les deux autres secteurs tout en exigeant le respect de balises essentielles : accessibilité financière, mixité des pensionnaires etc.

**On accompagne à domicile**

Cette seule réforme sur les normes et les investissements dans les maisons de repos ne suffira pas à répondre au défi du vieillissement. « En parallèle, il y a toute une réflexion sur les prestations à domicile. » Y compris les conteneurs préconisés en Flandre ? « Présentés comme des conteneurs au fond du jardin, ça donne le sentiment de parquer les personnes âgées. Par contre, je suis ouvert à une réflexion sur la capacité de faire des extensions qualitatives de domicile à moindre coût. L'adaptabilité des logements est un défi auquel les pouvoirs publics doivent répondre. »

E.B.

